

FORMATION au PERMIS AM

- Option Cyclomoteur -

Réf de l'action : ECF T083.PR indice 07 du 17/02/2026

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire un cyclomoteur de moins de 50 cm³ en toute sécurité.

PUBLIC CONCERNE

- Toute personne souhaitant conduire un cyclomoteur entrant dans la catégorie concernée
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation lors de votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

PRE-REQUIS

- Être âgé d'au moins 14 ans,
- Être détenteur de l'ASSR niveau 1 ou 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière passée en classe de 5^{ème} et 3^{ème}) ou ASR (Attestation de Sécurité Routière),
- Autorisation parentale pour les mineurs (fournie),

AVERTISSEMENT

- Précisions sur les dispenses de formation éventuelles ou les compléments éventuels.
- Sont dispensés :
 - Les personnes nées avant le 1988,
 - Les personnes nées après le 01/01/1988, titulaires d'un permis (hors AM).

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis (le cas échéant),
- Modalités d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet ecf.asso.fr.
- 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

PROGRAMME / CONTENU

- Séquence 1. Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (minimum 30 minutes),
- Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation (minimum 1 heure),
- Séquence 3. Apports théoriques (code de la route) (minimum 30 minutes),
- Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (minimum 3 heures),
- Séquence 5. Sensibilisation aux risques. Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence, pour les stagiaires mineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal (minimum 1 heure).

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.

METHODES ET MOYENS MOBILISES

- Méthodes pédagogiques multiples en présentiel actives et expositives.
- Salle de cours équipées de moyens multimédias,
- Piste,
- Cyclomoteurs homologués,
- Equipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école ",
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
 - un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
 - des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
 - un blouson ou d'une veste manches longues,
 - un pantalon ou d'une combinaison
 - de bottes ou de chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)
- Ressources pédagogiques (outils, supports et ouvrages réglementaires de la formation remis aux stagiaires le cas échéant)

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par un état de présence par demi-journée et confirmé par le formateur
- Modalités d'évaluation (présentiel) :
 - Evaluations préalable, continue et de synthèse
- Validation des compétences acquises à la fin de la formation.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée à la demande du stagiaire.

RESULTATS ATTENDUS

Cette formation vise l'acquisition des compétences nécessaires à la conduite d'un cyclomoteur en toute sécurité et conformément à la réglementation en vigueur, en vue de l'obtention du permis AM - option cyclomoteur.

Les résultats de satisfaction des stagiaires sont disponibles et consultables en agence.

SANCTION VISEE

- Attestation de suivi de la formation pratique du Brevet de Sécurité Routière correspondant à la catégorie « AM » du permis de conduire (signé par un représentant légal pour les mineurs), en vue de la délivrance du permis AM option cyclomoteur, la validité est de 15 ans à partir de sa date de délivrance et renouvellement administratif,
- L'attestation vous autorise à conduire en France un véhicule correspondant pendant 4 mois. Au-delà de ce délai, vous devez posséder le titre définitif de la catégorie AM du permis
- Attestation de fin de formation.
- Formation non éligible au CPF
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum : Nous contacter

DUREE DE LA FORMATION

- Durée réglementaire minimale en présentiel : 8 h

TARIFS ET MODALITES DE FINANCEMENT

Les tarifs sont consultables sur notre grille tarifaire unitaire affichée en agence et disponibles sur simple demande. Un devis détaillé et personnalisé est systématiquement remis avant toute inscription.

INDICATEURS DE RESULTATS

Les indicateurs de résultats (taux de satisfaction des stagiaires, taux de réalisation de la formation, taux d'achèvement du parcours) sont affichés en agence, régulièrement mis à jour et communiqués à toute personne en faisant la demande.

MODALITES D'INFORMATION DU PUBLIC

L'ensemble des informations relatives à la formation (objectifs, contenu, durée, modalités, délais d'accès, tarifs et résultats) est accessible en agence et communiqué préalablement à toute contractualisation.

Pour toute demande d'information complémentaire, de devis personnalisé ou de communication des indicateurs de résultats :

E-mail : contact@ecf-prisme.fr

Téléphone : 04 22 97 03 20